LESQUIN

REHABILITATION, RENOVATION ET EXTENSION DU BLOC TECHNIQUE DE L'AEROPORT LILLE - LESQUIN

DCE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 05 –PEINTURE – SOLS SOUPLES

Indice A du 02 Juillet 2026

MAITRE D'OUVRAGE	**DGAC DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE**	SNA Nord 59814 Lesquin	03 20 16 49 01
CONDUCTEUR D'OPERATION	**DGAC – SNIA NORD – POLE PARIS CDG ANTENNE DE LILLE**	Antenne de Lille - BP80333 59813 Lesquin	06 14 75 84 62
BET MANDATAIRE	**KHEOPS INGENIERIE**	280 rue Salvador Allende 59120 Loos	03 20 52 62 18 contact@kheops-ingenierie.fr
ARCHITECTE	**QBIS ARCHITECTURE**	18 rue du Pont de l'Abbaye 59520 Marquette-lez-Lille	06 71 70 79 01 contact@qbis.fr

INDICE

DATE	INDICE	REDIGE PAR	NATURE MODIFICATIONS
05/06/26	0	VC	Création du document
02/07/26	A	VC	
24/09/26	B	VC	

SOMMAIRE

1. GENERALITES 3

1.1 Préambule 3
1.2 Allotissement 3
1.3 Travaux du présent lot 3
1.4 Normes et règlements 3
1.5 Calepins – Surface prototypes 4
1.6 Protections – Nettoyages 4
1.7 interventions en site occupe 4

2. PEINTURE 5

2.1 Peinture sur plaques de plâtre 5
2.1.1 Travaux préparatoires 5
2.1.2 Travaux de peinture 5
2.2 Peinture sur maçonnerie, BETON 5
2.2.1 Travaux préparatoires 5
2.2.2 Travaux de peinture 5
2.3 Peinture sur ouvrages bois 6
2.3.1 Travaux préparatoires 6
2.3.2 Travaux de peinture 6

3. TRAVAUX DE SOL SOUPLE 7

3.1 Ragréage du sol 7
3.2 Sol souple PVC 7
3.3 Barres de seuil 8
3.4 Nettoyages de fin de chantier 8

1. GENERALITES

1.1 PREAMBULE

Le présent descriptif définit les prestations tout corps d'états pour les travaux **d'extension de la nouvelle salle technique et pour la réhabilitation et rénovation** d'une partie des locaux techniques actuels de l'aéroport de Lille-Lesquin.

L'opération s'articule autour de quatre axes majeurs :

- **Modernisation technique**, avec une extension du bloc technique
- **Réaménagement fonctionnel** des espaces pour une meilleure utilisation des locaux notamment dans l'existant permettant **une mise en conformité** de l'ensemble des espaces techniques
- **Rénovation** des locaux du service technique

1.2 ALLOTISSEMENT

Les travaux sont décomposés selon les chapitres suivants :

- Lot 01 - Gros-œuvre - VRD
- Lot 02 - Etanchéité
- Lot 03 - Menuiseries Extérieures
- Lot 04 - Plâtrerie / Faux-plafond / Menuiseries Intérieures
- Lot 05 - Peinture / Sols Souples
- Lot 06 - Électricité

1.3 TRAVAUX DU PRESENT LOT

Les travaux du présent lot comprennent pour l'ensemble du projet :

- Les études d'exécutions, notes de calculs, les documents à jour et les plans de détails.
- Les installations de chantiers propres au présent lot.
- Les travaux de peinture
- Les travaux de sols souples
- Les travaux de nettoyage
- Les essais et réceptions.

1.4 NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux seront exécutés conformément aux normes et réglementations en vigueur.

L'ensemble des équipements et installations doivent répondre à tous les arrêtés, textes, normes y compris à celles qui sont applicables aux matériels, à leur fabrication et à leurs essais, et aux études thermique et acoustique imposées à l'opération.

Si en cours de travaux, de nouveaux règlements entraient en vigueur, l'Entrepreneur devra en avertir le Maître d'œuvre et indiquer toutes les dispositions à prendre afin de rendre à la mise en service, les installations conformes à ces nouveaux règlements dans la mesure où ceux-ci sont applicables à cette opération.

1.5 CALEPINS – SURFACE PROTOTYPES

L'entreprise sera tenue de présenter au Maître d'Œuvre les études de calepins et surfaces prototypes qui seront jugés nécessaires par celui-ci pour donner son avis définitif avant mise en œuvre.

Ces surfaces témoins seront conservées jusqu'à la fin du chantier.

1.6 PROTECTIONS – NETTOYAGES

L'entrepreneur sera tenu d'assurer et mettre en place les protections nécessaires aux ouvrages déjà réalisés et pouvant subir des dégradations du fait de son intervention.

1.7 INTERVENTIONS EN SITE OCCUPE

Les travaux seront réalisés en site occupé et à proximité de locaux maintenus en activité. L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de limiter les nuisances vis-à-vis des occupants et de garantir la continuité d'exploitation du site.

Elle devra notamment assurer la maîtrise des nuisances sonores, des vibrations et des poussières par la mise en place de protections adaptées, réaliser un nettoyage régulier des zones d'intervention et maintenir en permanence les accès et circulations nécessaires au fonctionnement des locaux voisins.

Les interventions susceptibles d'impacter l'exploitation du site ou les réseaux en service devront être préalablement coordonnées avec la Maîtrise d'Ouvrage. Toutes les sujétions liées aux contraintes d'un chantier en site occupé sont réputées incluses dans les prix du marché.

2. PEINTURE

2.1 PEINTURE SUR PLAQUES DE PLATRE

2.1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

Préparation des supports égrenage, rebouchage, enduisage, ratissage soigné, ponçage et révision de tous les cloisons et zones de reprise au plâtre.

Localisation :

- PLAFONDS : Les plafonds à peindre sont : E08 / ensemble des plafonds de l'extension
- MURS : La totalité des murs des pièces E10 / E09 / E08 / E06 / C13 / extension ainsi que les faces extérieures des bouchements

2.1.2 TRAVAUX DE PEINTURE

La prestation comprend :

- La mise en œuvre d'une sous-couche de peinture pour plaques de plâtres d'impression acrylique et alkyde en phase aqueuse, NF* ou Ecolabel
- La mise en œuvre de 2 couches de peinture acrylique avec finition satinée, velours ou mate pour les autres pièces

Après la mise en place de la peinture, il n'y aura plus lieu de voir les marques des joints des plaques de plâtres.

Teintes peinture : au choix de l'architecte – diverses teintes possibles sur un même pan de mur.

Localisation :

- PLAFONDS : Les plafonds à peindre sont : E08 / ensemble des plafonds de l'extension
- MURS : La totalité des murs des pièces E10 / E09 / E08 / E06 / C13 / extension ainsi que les faces extérieures des bouchements

2.2 PEINTURE SUR MAÇONNERIE, BETON

2.2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

Préparation des supports égrenage, brossage.

Localisation : ensemble des murs béton et dalle basse (extension) – suivant plans de l'Architecte

2.2.2 TRAVAUX DE PEINTURE

- Mise en œuvre d'une sous-couche de peinture pour maçonnerie d'impression acrylique et alkyde en phase aqueuse.
- Mise en œuvre d'une couche garnissante de peinture acrylique avec finition satinée, velours ou mate
- Teintes peinture : au choix de l'architecte

Localisation : ensemble des murs béton et dalle basse (résine de sol sur dalle basse de l'extension) – suivant plans de l'Architecte

2.3 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS

2.3.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

Préparation des supports égrenage, rebouchage, enduisage, ratissage soigné, brossage, ponçage, époussetage des supports bois.

Localisation : ensemble des menuiseries intérieures – habillages, bâtis de portes, huisseries, tablettes, plinthes, etc.- suivant plans de l'Architecte

2.3.2 TRAVAUX DE PEINTURE

La prestation comprend :

- La mise en œuvre d'une couche de peinture d'impression acrylique et alkyde en phase aqueuse, NF* ou Ecolabel
- Mise en œuvre d'une couche garnissante de peinture acrylique avec finition satinée, velours ou mate

Teinte : au choix de l'architecte.

Localisation : ensemble des menuiseries intérieures – habillages, bâtis de portes, huisseries, portes, tablettes, plinthes, etc.- suivant plans de l'Architecte

Pour précision :

OUVRANTS : éléments stratifiés, donc déjà pré-peints.

PLINTHES : Non pas de plinthes dans les locaux C15 et C16

3. TRAVAUX DE SOL SOUPLE

3.1 RAGREAGE DU SOL

La prestation comprend :

- La dépose des sols souples existants
- La réception du support
- Le sondage des sols, dépose des parties mal-adhérentes.
- Le bouchement des trous au mortier de ciment avec finition soignée, brossage, grattage, dépoussiérage et nettoyage.
- Application du primaire
- La fourniture et pose d'un ragréage de sol, après nettoyage et dépoussiérage des sols.
- Le ragréage sur la totalité des sols destinés à recevoir un revêtement de sol souple

L'entreprise réalisera le ragréage suivant les prescriptions du fabricant.

Le ragréage aura un classement P3.

L'entrepreneur s'assure de la compatibilité entre le ragréage et les colles utilisés.

Localisation : E6 – C13 – E4 - C8 - Suivant plans (sauf plancher technique)

NB :

La dépose des sols souples dans E04, E06 et C08 relève du lot 05 ; le réagréage est à prévoir sur support nu avant pose du nouveau sol.

Pas de nouveau revêtement de sol en C06 et C12.

3.2 SOL SOUPLE PVC

Fourniture et pose après ragréage des sols, d'un revêtement de sol souple PVC de type TRANSIT 2S3 de chez GERFLOR ou équivalent.

Le revêtement de sol souple en PVC sera fourni en lés de 2m puis posé par colle selon avis technique et prescriptions du fabriquant, soudure à froid.

La prestation comprend la réalisation d'un joint silicone périphérique entre le sol souple et les plinthes. Coloris au choix de l'architecte.

Classement UPEC minimum : U2S P3 E2 C2 ; le classement UPEC des sols devra être conforme à la destination des locaux.

Nota : l'entreprise prévoira la protection des sols pendant la durée du chantier.

Localisation : E6 – C13 – E4 - C8 - C6 - C12 – E10 – E09 – Suivant plans (sauf plancher technique)

NB :

- ➔ pas de nouveau revêtement de sols en C06 et C12
- ➔ prévoir le remplacement du couvre-joint de dilatation dans la circulation C08

3.3 BARRES DE SEUIL

Les barres de seuil métalliques seront soigneusement coupées de longueur et ajustées dans la feuillure des huisseries. Elles seront disposées exactement dans l'axe du ventail et seront fixées par vis sur trous tamponnés et chevilles métalliques. La finition sera au choix de l'architecte.

Nota : les vis seront invisibles

Localisation : Suivant plans

3.4 NETTOYAGES DE FIN DE CHANTIER

Les nettoyages de mise en service pour la réception seront prévus par l'entrepreneur titulaire du présent lot et réalisés par une entreprise spécialisée si le maître d'œuvre l'exige. Les frais de ces nettoyages seront supportés par l'entrepreneur de peinture. Ces nettoyages seront soumis aux conditions et prescriptions du DTU 59 - titre II.

Pour la réception, l'exécution des nettoyages de mise en service comprend :

- Le balayage et le lavage de tous les sols dans tous les locaux et circulation concernés par les travaux
- Le nettoyage parfait de toutes les vitres intérieures et extérieures des zones travaux
- Le nettoyage avec des produits appropriés des châssis et blocs portes neufs après enlèvement des protections.
- Le nettoyage des sols et murs.
- Le nettoyage et lavage de toutes les quincailleries en métal chromé et inoxydable.
- Le nettoyage de l'appareillage électrique apparent.
- Le dépoussiérage des portes, luminaires et autres surfaces recueillant de la poussière
- La sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de ces nettoyages.
- Le nettoyage des parements en lamifié et stratifié.
- Le nettoyage des meubles et mobilier de toutes natures en zones travaux.

Les nettoyages devront faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, ciment, etc. les traces de film de mortier, etc.

Toutes les fournitures utiles à l'exécution des nettoyages seront à la charge de l'entrepreneur. Les produits employés (solvants, décapants, etc.), les procédés mis en œuvre (grattage et ponçage, etc.) devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des ouvrages nettoyés eux-mêmes ou de leur état de surface, poli, brillant, etc.

Pour tous les revêtements non traditionnels (sols thermoplastiques, etc.), il y aura lieu de se référer aux indications données par le fabricant.

Les vitres, les murs, les PVC, les appareils sanitaires ne devront pas être rayés par les nettoyages.

Tous les travaux spécifiés ou non, concourant à livrer le bâtiment terminé en parfait état de propreté.

Il sera prévu un nettoyage avant les OPR et un avant la réception. Le nettoyage est à prévoir également selon le phasage de l'opération. En conséquence, il est à prévoir en fin de chaque phase.